

# MAIRIE DE CHÂTEAUDOUBLE



DÉPARTEMENT

DU VAR

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-21**  
**MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET N°1**  
**EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU POUR**  
**LE PROJET DE RECONVERSION DE LA CARRIÈRE DE LA GRANÉGONE**  
**EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES**

**Georges ROUVIER, Maire de la commune de Châteaudoable,**

VU le Code de l'urbanisme

VU le Code de l'environnement

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2018 approuvant le PLU de Châteaudoable

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-09 en date du 14 avril 2021 procédant au lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes et fixant les modalités de concertation

VU l'arrêté municipal n° 2021-27 prescrivant la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes en date du 21 mai 2021

VU l'avis délibéré de l'autorité environnementale n° MRAe 2022APACA41/3230-3231 en date du 26 septembre 2022

VU l'examen conjoint des personnes publiques associées portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes en date du 13 décembre 2022

VU la décision n°E23000011/83 en date du 17 mars 2023 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Toulon désignant monsieur Pierre MONNET en qualité de commissaire enquêteur

VU les pièces du dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes soumis à enquête publique

## ARRÊTE

**Article 1** : Il sera procédé à une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU de Châteaudouble qui est la conséquence de la déclaration de projet.

**Article 2** : L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus.

**Article 3** : Par décision n°E2300011/83 en date du 17 mars 2023, Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Toulon a désigné monsieur Pierre MONNET en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie (Place Vieille), les jours suivants :

- Le mardi 2 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mercredi 10 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mardi 16 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le mercredi 24 mai 2023 de 8 h 30 à 12 h
- Le vendredi 2 juin 2023 de 8 h 30 à 12 h

**Article 4** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché sur les panneaux d'affichage municipaux à la Mairie. Il sera également affiché au Hameau de Rebouillon et sur le site de la carrière de la Granégone ainsi que sur le site Internet 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

**Article 5** : Le dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Châteaudouble, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables sur la page Internet spécifiquement créée à l'adresse suivante : [chateaudouble.fr/enquete-publique-granegone](http://chateaudouble.fr/enquete-publique-granegone)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Châteaudouble – Place Vieille – 83300 CHÂTEAUDOUBLE ou par voie électronique à [chateaudouble@orange.fr](mailto:chateaudouble@orange.fr)

Dès la publication de l'arrêté portant mise en enquête publique toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

**Article 6** : La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

**Article 7** : À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Châteaudooble le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture du Var pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront aussi consultables pendant un an sur la page Internet précitée.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département du Var et au président du tribunal administratif.

**Article 8** : À l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet sera approuvée par délibération du conseil municipal ce qui emportera mise en compatibilité du PLU. Le projet de mise en compatibilité du PLU pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations émis par les services consultés ou lors de l'enquête publique.

**Article 9** : La personne responsable de la déclaration de emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de reconversion de la carrière de la Granégone en installation de stockage de déchets inertes est la commune de Châteaudooble, représentée par son Maire Monsieur Georges ROUVIER et dont le siège administratif est situé à Mairie de Châteaudooble – Place Vieille – 83 300 CHÂTEAUDOUBLE.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à la Mairie de Châteaudooble auprès du Maire Monsieur Georges ROUVIER ou de Madame Flavie COULOMB (secrétaire)

**Article 10** : *Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle, conformément aux termes de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.*

Fait à CHÂTEAUDOUBLE, le 05/04/2023

**Georges ROUVIER**

MAIRE DE CHÂTEAUDOUBLE

